

DEGATS CAUSES PAR LES INONDATIONS 2018
PIECES CONSTITUTIVES DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION
(ETAT / CONSEIL DEPARTEMENTAL)

- **Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques**

- **Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**

- **Aide exceptionnelle du Conseil départemental aux communes sinistrées**

--

LES DOSSIERS SONT A DEPOSER EN 4 EXEMPLAIRES
DANS LES 2 MOIS QUI SUIVENT LA SURVENANCE DE L'EVENEMENT

- **une lettre de demande**

- **une note explicative** précisant :

- la nature des dégâts et le détail des travaux envisagés (joindre des photographies et si possible des photographies avant travaux et avant l'événement climatique)
- l'échéancier de réalisation des travaux ;
- la localisation précise des dégâts (joindre des plans).

- **un tableau récapitulatif précisant la localisation des travaux (avec indications des noms et numéros des voies et chemins concernés), leur description, les travaux réalisés en urgence et les travaux restants à réaliser** signé par le Maire /le Président

- **les devis descriptifs détaillés, ou l'évaluation détaillée des travaux ;**

- **le plan de financement prévisionnel**

- **la délibération** du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI (*ou à défaut le projet de délibération et la date de réunion du prochain conseil municipal*) :

- adoptant l'opération et précisant ses modalités de financement
- autorisant le Maire / le Président à déposer les demandes de financements.